

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire

RECU LE:

Orléans, le 2 6 AVR 2019 Le Président de la mission régionale de l'autorité environnementale

Courriel: daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Loir-et-Cher Place de la République BP 40299 41006 BLOIS Cedex

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R122-7 II du code de l'environnement

Dossier: Permis modificatif du parc photovoltaïque de Mer (41)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 22/02/2019 Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 22/04/2019

En application de l'article R122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html

Le Président de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire

> Étienne LEFEBVRE Direction Départementale des Territoires Service Urbanisme et Aménagement, COURRIER REÇU LE:

Copie: M. le DREAL DDT 41

13 MAI 2019

Adresse postale: 5, avenue Buffon - CS 96407 - 45064 ORLEANS Cedex 2

Tél.: 02 36 17 41 41 - Fax: 02 36 17 41 01 http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr

☐ Chef de service

M Adjoint au chef de service **☑** DFU

PPU ☐ Chargé de mission scot ☐ Secrétariat

A DDCV

☐ Copie =